

ARTICLE 6 : Madame le Directeur Général des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie d'Orgon
- Monsieur le Chef du centre d'intervention des sapeurs pompiers de Noves
- Monsieur le Responsable des services techniques
- Les agents de la police municipale

Fait à Cabannes, Le 29 novembre 2022

Le Maire
Gilles MOURGUES

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. MOURGUES". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text "MAIRIE DE CABANNES" at the top and "BOUCHES DU RHONE" at the bottom, with a small star on the right side.

LE MAIRE,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-En vertu des articles L. 431-1 et L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, je vous informe que cette décision administrative peut faire l'objet :

-D'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;

-D'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ; l'introduction d'un recours gracieux ou hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux